Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260504-D20260510-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 4 mai 2026, à 20 heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN, sauf pour le vote du CFU du budget annexe Assainissement (point 2026.05.10), sous la présidence de M. Sébastien COQUELIN, 1er adjoint, délégué à cet effet.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, adjoints ;
Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD

Excusé.es et représenté.es :
Victor CORREIA (procuration à Gilles DETRAIT)
Moussa SISSOKO (procuration à Céline THEUREAU)

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.05.10 - FINANCES – Budget Annexe Assainissement – Approbation du compte financier unique 2025

Rapporteur : Estelle DOMINAULT, adjointe aux finances

=> Mme le Maire ne devant prendre part, ni au débat, ni au vote, désigne M. COQUELIN, 1er adjoint, pour présider la séance et quitte l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants ;
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu la délibération n° 2025.03.19 du conseil municipal en date du 10 mars 2025 approuvant le budget primitif annexe Assainissement 2025 ;
Vu la délibération n°2025.05.06 en date du 12 mai 2025 pour la DM n°1 ;
Vu la délibération n°2025.09.10 en date du 15 septembre 2025 pour la DM n°2 ;
Vu la délibération n°2025.10.03 en date du 13 octobre 2025 pour la DM n°3 ;
Vu la délibération n°2025.12.11 en date du 15 décembre 2025 pour la DM n°4 ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260504-D20260510-DE

Vu la délibération n°2025.12.14 en date du 15 décembre 2025 par laquelle le conseil municipal a approuvé le transfert de la compétence Assainissement au profit du Pays de Châteaugiron Communauté à la clôture du budget annexe Assainissement au 31 décembre 2025 et la réintégration des résultats du budget annexe au budget principal de la Ville ;
Vu le règlement budgétaire et financier modifié le 15 décembre 2025 instaurant le passage en CFU ;
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, Le Maire ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 5 février 2026 ;

Budget annexe Assainissement 2025 – Résultat de l'exercice :

	Fonctionnement	Investissement	
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	322 859,86 €	2 215 585,37 €	78 381,46 €
Recettes	363 627,10 €	2 094 322,42 €	537 694,05 €
Résultat de clôture	**40 767,24 €**	**- 121 262,95 €**	**459 312,59 €**

Le Conseil Municipal,
Sous la présidence de M. COQUELIN, 1er adjoint,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget annexe Assainissement arrêté comme ci-dessus,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT

MAIRIE DE NOYAL-sur-VILAINE (Ille et Vilaine)